N° 2463 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 13 Mai 1895

LA VOIX DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Une Fête Républicaine

Nous avons le plaisir d'informer nos amis que la conférence que nous avons annoncée, à l'occasion de l'inauguration du *Cercle central républicain progressiste*, sera faite par M. BARTHOU, ancien ministre des Travaux publics, toujours bien entendu sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

A peine âgé de trente-trois ans, le jeune député des Basses-Pyrénées a rapidement conquis à la Chambre, par son talent et son éloquence, une place prépondérante, et il a été l'un de nos plus jeunes ministres.

Sa parole chaude et vibrante s'est déjà affirmée à la Chambre, par des discours qui ont eu leur retentissement. Ce sera une bonne fortune pour les républicains du Nord de pouvoir entendre et applaudir deux orateurs de premier ordre comme MM. Léon Bourgeois et Barthou.

☆
☆

Toutefois, M. Barthou n'étant pas libre le 19 mai, nous sommes obligés de retarder de huit jours notre fête républicaine.

La conférence et le banquet sont donc reportés au dimanche 26 mai, toujours à 3 heures 1/2 et 6 heures 1/2.

Ce changement de date donnera d'ailleurs satisfaction à nos nombreux amis du département que l'élection des délégués sénatoriaux retenaient dans leurs communes et qui nous avaient adressé leurs réclamations à ce sujet.

☆
☆

Nous rappelons aux Sociétés républicaines, Cercles, Ligues, Syndicats, aux Maires et Conseillers républicains, et en général à tous nos amis politiques, qu'il leur sera envoyé, sur leur demande, des lettres d'invitation pour assister à la conférence qui sera faite le Dimanche 26 Mai, à l'Hippodrome, par M. BARTHOU, sous la présidence de M. Léon BOURGEOIS.

Ces lettres sont rigoureusement personnelles, et les groupements et cercles républicains les distribueront sous leur responsabilité.

Les demandes doivent être adressées à M. le Secrétaire du Cercle central républicain-progressiste, *27bis, rue des Bouchers, à Lille.*

Les souscriptions pour le banquet sont reçues au siège du Cercle central *et dans les bureaux du* Progrès du Nord.

Le prix de la souscription est de cinq francs.

Des listes de souscription seront adressées aux républicains qui en feront la demande.

☆
☆

Nous prions les personnes qui nous ont demandé des lettres d'invitation pour la Conférence, de vouloir bien patienter un peu. Toutes ces lettres seront envoyées dans quelques jours.

Nos amis politiques en trouveront, à partir de lundi prochain, aux bureaux du Progrès du Nord *et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing. *Ceux qui désirent en recevoir par la poste sont priés de joindre à leur demande les frais d'affranchissement.*

TOUCHANTE UNION

L'Eglise une et indivisible est actuellement scindée en trois tronçons et en attendant qu'un hasard providentiel en rapproche les morceaux, nous assistons au spectacle intéressant d'une nouvelle trinité dont chaque unité combat les deux autres.

Nous n'en avons pas fini avec le droit d'accroissement, et voici maintenant nos prêtats qui se disputent, les uns à qui paiera, les autres à qui ne paiera pas.

Le Pape, homme solennel, bénit pontificalement et alternativement les champions des deux camps, mais comme cette fonction de bénisseur ne résout rien, il s'est enfin décidé à prier le cardinal Rampolla de faire connaître au monde ecclésiastique l'avis du Vatican.

L'avis est une merveille. Il ressemble assez (révérence gardée) à la soupe de l'auvergnat.

On y trouve à boire et à manger et quand on a digéré la chose, on se trouve exactement aussi avancé qu'avant d'avoir absorbé la prose pontificale.

— Saint-Père, clamaient hier les ecclésiastiques des deux armées belligérantes, jetez un rayon de lumière sur la question qui nous divise. Devons-nous courber le front sous le poids de la nouvelle loi ou devons-nous organiser la résistance? Nous attendons le conseil de votre haute sagesse.

— Rampolla, murmura le Pape, je vous passe la plume, répondez quelque chose mais surtout faites que cela ne réponde rien.

Et Rampolla y est allé de sa missive. En voici l'extrait le plus précis :

« Les informations qui nous arrivent ces jours nous font voir de plus en plus que la question à laquelle donne lieu la loi qui règle les nouveaux impôts sur le bien des congrégations est extrêmement grave et délicate à cause des aspects divers qu'elle présente et des conséquences qui pourraient en résulter.

« ... Pour arriver à cette appréciation et pour choisir le meilleur parti à prendre, il suffira aux évêques et aux supérieurs généraux de considérer la question *à tous les points de vue, avec un esprit calme et débarrassé des premières impressions*. Il ne leur sera pas difficile d'éviter des *résolutions risquées et prématurées*, d'autant que plusieurs mois nous séparent du moment où il faudra prendre une décision, puisque, selon la loi, il y a encore six mois avant le paiement de l'arriéré et presque une année pour acquitter la taxe du présent exercice. »

Et voilà comment son Infaillibilité Léon XIII esquive avec une désinvolture admirable, l'avis net et clair qu'on lui demandait sur la question qui embarrasse le monde catholique.

Là dessus, Langénieux et Richard, Tréguro et Isoard, les deux premiers cardinaux, les deux autres évêques, de charger à fond les *Canons de l'église pour foudroyer le gouvernement républicain.*

Ces prélats prêchent hautement la révolte.

Il s'agit du salut d'une partie de la cagnotte : Aux armes citoyens !

Et pendant qu'un long et plaintif hurlement se fait entendre ; pendant que retentit le cri d'angoisse : Sauvez la caisse! d'autres évêques, M. Fuzet, évêque de Beauvais entre autres, recommandent aux congrégations de payer sans résistance en attendant des jours meilleurs.

Voici une partie de la fort intéressante lettre que l'évêque de Beauvais vient d'adresser au cardinal Langénieux, archevêque de Reims :

« ... Il ne s'agit, en ce moment, de rien moins que de savoir si l'Eglise de France va abandonner son attitude pacifique et perdre les résultats acquis de la direction pontificale, pour entrer en manœuvre contre le gouvernement et s'engager dans un *effrayant inconnu*. Le *lettre de Voire* Les mots mêmes indiquent qu'on est sur le point d'adopter une orientation contraire à celle de ces dernières années ; j'en suis personnellement très peiné.

« ... Le conseil de ne pas payer l'impôt d'abonnement donné à l'ordre des religieux ou religieuses, qu'appartiennent 20,000 prêtres séculiers et des millions de catholiques, constitue — qu'on le veuille ou non — un appel aux armes, une véritable déclaration de guerre à l'égard de l'Etat.

On ne veut pas sans doute que ce soit une ribbon ouverte, et on y a davantage une résistance sourde ; disons que c'est seulement une résistance passive. Cependant c'est un moyen terme entre la soumission et la révolte bruyante.

Quant à moi, fidèle aux sentiments qui m'indiquent la nécessité dans la concorde de l'Eglise et de l'Etat un des principaux éléments de la prospérité de la religion et de la patrie, toujours docile aux directions pontificales qui nous recommandent d'apporter dans nos relations avec le gouvernement de la République autre chose qu'un « modus vivendi », je ne me dissimule pas à accuser — même sur la parole révérée de Votre Eminence — à une attitude et à des idées qui me semblent conformes aux traditions de l'église et aux nécessités du temps.

Il pourrait de ma part inconséquences et trahison à proclamer la faillite d'une politique ecclésiastique que je tiens pour bonne et grande, même dans la situation actuelle. J'ai donc déclaré, sous ma responsabilité hiérarchique et dans les limites restreintes de mon autorité, qu'il n'y avait pas lieu à prosse de la loi d'abonnement, de détourer les voies politiques suivies jusqu'ici.

J'aime qu'il convient de céder, de payer le nouvel impôt, quelque ennuyeux qu'il soit, puis de faire entendre des remontrances respectueuses et d'user des droitsde revendication régulière pour corriger les abus de cette législation fiscale.

Vous pouvez, Eminence, que ce serait une manière d'agir inconvenable, et vous conseillez aux congrégations de ne pas payer, et d'opposer une résistance passive, une résistance qui ne sera pas bruyante sans doute, mais qu'elle ne mettra en bruit que quelques milliers de communautés à la fois ; mieux, encore qu'elle s'opposera aux agents du fisc que la force d'inertie.

Quelque déférence que j'aie pour la personne de Votre Eminence, elle me permettra de lui dire que je ne me crois pas en droit de suivre une telle indication. Je dirai même davantage: je ne crois pas qu'il appartienne à un prélat de la hauteur... »

On peut juger par la lettre de M. l'évêque Fuzet des divergences d'idées existant au sein de l'Eglise sur la question du droit d'accroissement.

Et chose à remarquer: Dans tout ce conflit, pas plus Dieu le père que Dieu le fils, pas plus la sainte Trinité que la religion catholique ne sont en cause.

Il y a tout simplement en jeu une question d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Si nos prélats voulaient se mettre d'accord, ils feraient peut être sagement de relire les évangiles. Ils y apprendraient le cas que leur maître Jésus faisait des richesses et au lieu de se disputer comme de vieilles portières marchandant une botte de carottes, ils montreraient par une indifférence complète, le peu d'importance qu'ils accordent aux écus, monnaie terrestre essentiellement méprisable pour qui ne doit se préoccuper que des joies futures et des justices des mondes meilleurs.

Notre conseil n'aura probablement pas aux yeux des intéressés le poids de celui qui émanerait du vatican, mais puisque le Pape ne paraît pas bien tenter quelque chose pour sortir d'embarras nos évêques.

En tous cas, quoiqu'ils puissent en penser, leur désintéressement serait infiniment plus conforme aux traditions évangéliques que les manifestations rageuses auxquelles ils se livrent pour défendre les caisses des congrégations.

Et pourtant, ils savent mieux que nous que la porte du paradis s'ouvre plus facilement devant les pauvres que devant les riches, puisqu'il est plus difficile « à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille ».

Il dire que le pape lui-même n'a pas trouvé un argument de ce genre pour faire cesser la division qui se produit actuellement au sein de l'Eglise Catholique !

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

Un garçon coiffeur a parié de faire le tour de notre globe au bicyclette sans emporter un centime. Il se réserve, cependant, de jouer du rasoir, de temps à autre, pour vivre.

☆
☆

On vient de vendre à Paris le matériel du café du Luxembourg, sis 20, rue de Tournon. Il rallie un instant les dissidents parnassiens du Tabourey.

☆
☆

A concert de vertus de la Légion d'honneur après un examen approfondi des relations de M. Eiffel avec la Compagnie de Panama, vient de décider le maintien pur et simple de M. Eiffel dans la Légion d'honneur.

☆
☆

Il y a eu hier cent ans jusqu'au Fouquier-Tinville qui, lui, a été guillotiné, sans doute, pour avoir trop abusé de la terreur.

☆
☆

Le grand dîner que Guillaume II donnera le 16 juin à Hollogne, comprendra de 1,000 à 1,200 couverts et coûtera 100,000 marcks.

Les Femmes en avant

Les supérieures des ordres religieux qui ont des établissements à Paris se sont réunies une fois de plus jeudi et ont de nouveau examiné la conduite à observer dans la grave question du droit d'accroissement.

Pour la troisième fois, ils se sont séparés sans avoir pu se mettre d'accord.

On annonce cependant qu'ils ont pris une décision assez bizarre :

Les communautés de femmes seront invitées à refuser l'impôt, mais les religieux conserveront leur liberté d'action.

Ce sont donc les femmes qui sont dans la bonne voie, puisque ce sont elles qui, tandis que les hommes, ils assureront leur tranquillité en capitulant au plus vite.

Grâce à cette tactique, pendant que les hommes se battront, leurs frères en religion auront tout le loisir de prier pour elles.

Il n'y a vraiment que des femmes pour imaginer de pareilles conneptions; nous n'irons pas jusqu'à dire qu'elles sont à l'honneur de leur crânerie; ce serait exagéré; mais on ne saurait en contester la finesse et comme on a essayé de mettre publiquement le prétexte invoqué en faveur de la résolution prise.

Les religieux — hommes — insinuent, en effet, que le gouvernement n'osera pas exiger des femmes tout ce qu'il exigerait des représentants de l'autre sexe.

Ce honteux prétexte par de pareilles personnages à la galanterie des fonctionnaires de l'administration des finances est assez inattendu. Nous voulons croire que les gros moines n'y ont mis ni malice, ni arrière-pensée. Ils n'espèrent pas sans doute que les supérieures des couvents de femmes déploieront, en face du percepteur, autant de grâce et de diplomatie que celui-ci, troublé, se retirera en oubliant sa quittance sur la cheminée.

Mais ils n'hésitent pas à spéculer sur la prétendue faiblesse des religieuses; cachés derrière une avant-garde en béguins, ils se campent fièrement, les poings sur les hanches, et crient à distance ce gouvernement :

« Osez donc porter votre main criminelle sur ces pauvres filles ».

Quels valeureux martyrs !

Billets de banque et timbres en chrome

L'image colorisée est décidément entrée dans nos mœurs. A telles enseignes que nous allons avoir prochainement des timbres-poste et même des billets de banque en chromo.

Pour les billets, c'est chose presque faite, car la Banque de France achève, en ce moment même, le tirage d'un modèle de billets de 1,000 fr. en quatre couleurs, dont les dominantes sont le bistre, le rouge et le bleu.

La direction des postes et télégraphes étudie, d'autre part, un type de timbres polychromes destinés à remplacer, tôt ou tard, le timbre au vieil qui, paraît-il, a fait son temps.

On peut en conclure que, si le présent est aux peintrés, l'avenir sera aux couleurs.

UN PERE QUI SE SUICIDE
avec ses quatre enfants

On mande de Bourges :

Un drame épouvantable, dont la cause demeure inexplicable, vient de jeter la consternation à Bourges.

Le nommé Jean Chantelat, âgé de trente-six ans, journalier, demeurant rue de Veuvert, venait d'être congédié de son chantier depuis trois jours, faute de travail ; sa femme faisait en ville des ménages.

Hier soir, vers sept heures, Chantelat quittait son domicile avec ses quatre enfants, deux garçons et deux fillettes, âgés de trois à cinq ans; le père, avant de partir de chez lui, avait fait écrire par l'un d'eux, le petit Marcel, âgé de six ans, la mention, absente; le prétend, quand elle rentrerait, de tenir la soupe prête pour leur retour de la promenade.

Chantelat et sa famille se dirigèrent vers le canal ; en route, le père recommandait à ses aux chevaux ; le père tenait l'extrémité de la *corde à laquelle les bambins étaient tous attachés* ; soudain, Chantelat disait : « Il est sept heures ! Je me note avec tous mes enfants ! »

Aussitôt après, il s'enroula autour du cou la corde reliant entre eux les pauvres petits et, entraînant cette grappe humaine, d'un bond il se jeta dans le canal au lieu dit « la Fosse des trois Allemands ».

De très loin on perçut les cris déchirants d'effroi des enfants ; le passant qui ne savait pas nager, courut prévenir aux premières maisons très éloignées ; aussi un long temps se passa avant l'organisation des secours ; enfin on retira Chantelat et ces quatre enfants.

Des médecins, des pharmaciens et de nombreuses personnes leur prodiguèrent des soins énergiques ; tout fut inutile, la mort avait fait son œuvre complète ; les cinq cadavres ont été transportés à l'hospice.

La douleur de la mère qu'on vient de prévenir, est indicible ; cette famille n'était pas dans la misère; il faut donc croire que Chantelat a été pris d'un subit accès de folie.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 11 mai.

Précédant d'un jour la rentrée de la Chambre, la commission du budget a convoqué pour lundi au Palais Bourbon. On sait, en effet, que, en dehors des interpellations nombreuses qui doivent être discutées au début de la session, l'ordre du jour de la Chambre comporte, en premier lieu la discussion du projet sur la réforme de l'impôt des boissons projet qui est rapporté par la commission du budget. Cette commission, ainsi que nous l'avons dit, vient de saisir du projet rectificatif du gouvernement dont nous avons publié une analyse. Elle doit conférer également avec le ministre des finances au sujet de la réforme des droits de succession qui doit être discutée immédiatement après la question des boissons et celle des octrois. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Ribot accepte de prendre pour base de discussion le rapport de M. Doumer. Il se propose, toutefois, d'amender le projet de la commission, sur quelques points, en ce qui concerne, notamment, la déduction du passif commercial et des dettes chirographaires.

LA CAISSE DE RETRAITES des mineurs

St-Etienne, 11 mai. — Le Conseil fédéral des mineurs réuni à la Bourse du Travail s'est occupé de la question des caisses de retraites des ouvriers mineurs.

Le délégué Basly et Lamendin, ainsi que le citoyen Rondet, secrétaire général de la fédération assistaient à la réunion.

La discussion a porté sur la condition faite aux mineurs par l'application de la loi du 24 juin transformant les Caisses de retraites et de secours. Les dépôts acquis et les droits acquis seraient sérieusement compromis par d'une façon nette et précise, un différend s'est élevé entre les ouvriers et les exploitants. La réunion a en conséquence décidé de mettre le différend devant les tribunaux ou devant la commission arbitrale.

Après débats, la réunion a incliné pour le dernier moyen.

MM. Basly et Lamendin sont partis pour les centres miniers du Midi où ils feront des conférences.

Dissentiments entre socialistes

Paris, 11 mai.—Dans la réunion tenue hier soir, les guesistes ayant reconnu qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre entre les différents groupes socialistes, qui décidé qu'ils feront leur manifestation seule à l'occasion de l'anniversaire de la Semaine Sanglante.

Les dissidents collectivistes ont renoncé définitivement au projet d'organiser, au mois de juin, au moment des fêtes de Kiel, une conférence de Liebknecht, présidée par Bebel.

L'avenir de la Tunisie

Le voyage de M. Gadaud en Tunisie remplit d'espoir les membres de la colonie française qui espèrent que M. le ministre de l'agriculture tiendra la promesse qu'il a faite de s'intéresser, dès son retour, aux désirs de l'agriculture et du commerce de ce pays soumis à notre protectorat. On sait quelle crise on fait si la suspension des exportations des vins. En fermant le chemin de la métropole aux vins tunisiens, il a fait du tort à ceux qui avec les intérêts vitaux des Français trop rares établis là-bas.

Aujourd'hui, il y a la question des carrières et des mines où l'on trouve du fer des phosphates. Jusqu'ici les résidents ont pare négligé ces précieuses ressources de la Régence.

M. Rouvier notamment ne répondait pas même aux demandes de concessions qui lui étaient adressées par des Français. On est dit que cela ne le regardait pas. En Algérie deux compagnies anglaises se partagent l'exploitation du grand banc des phosphates de Tébessa ; il importe que les Français ne se laissent pas soulever celui de Gafsa et du Sud tunisien.

Les phosphates peuvent être pour l'Afrique française ce que sont les nitrates pour le Chili. Les colons français ont le ministre de l'agriculture tiendra la promesse qu'il a faite de s'intéresser, dès son retour, aux désirs de l'agriculture et du commerce de ce pays soumis à notre protectorat. On sait quelle crise on fait si la suspension des exportations des vins. En fermant le chemin de la métropole aux vins tunisiens, il a fait du tort à ceux qui avec les intérêts vitaux des Français trop rares établis là-bas.

Aujourd'hui, il y a la question des carrières et des mines où l'on trouve du fer des phosphates. Jusqu'ici les résidents ont pare négligé ces précieuses ressources de la Régence.

M. Rouvier notamment ne répondait pas même aux demandes de concessions qui lui étaient adressées par des Français. On est dit que cela ne le regardait pas. En Algérie deux compagnies anglaises se partagent l'exploitation du grand banc des phosphates de Tébessa ; il importe que les Français ne se laissent pas soulever celui de Gafsa et du Sud tunisien.

Les phosphates peuvent être pour l'Afrique française ce que sont les nitrates pour le Chili. Les colons français ont M.